

RUE DU MOULIN

Dans le cadre du programme d'aménagement qualitatif des VICC, la CCCE souhaite aménager la rue du Moulin et la 2^e partie de la rue de Zoufftgen.

Néanmoins, un examen de l'état de l'ouvrage sous chaussée de la rue du Moulin dont la construction date des années 1867-1869 et qui permet l'écoulement des eaux de la Kissel sur une longueur de 300 mètres a révélé de nombreux désordres.

Dans ces conditions, le Département de la Moselle et notamment son Président, Monsieur Patrick Weiten, ont décidé d'ouvrir la chaussée et de procéder au remplacement de l'ouvrage en accord avec les services de l'État.

Compte tenu de l'ampleur des travaux et des contraintes liées à l'exécution de cette opération, les travaux s'étale-

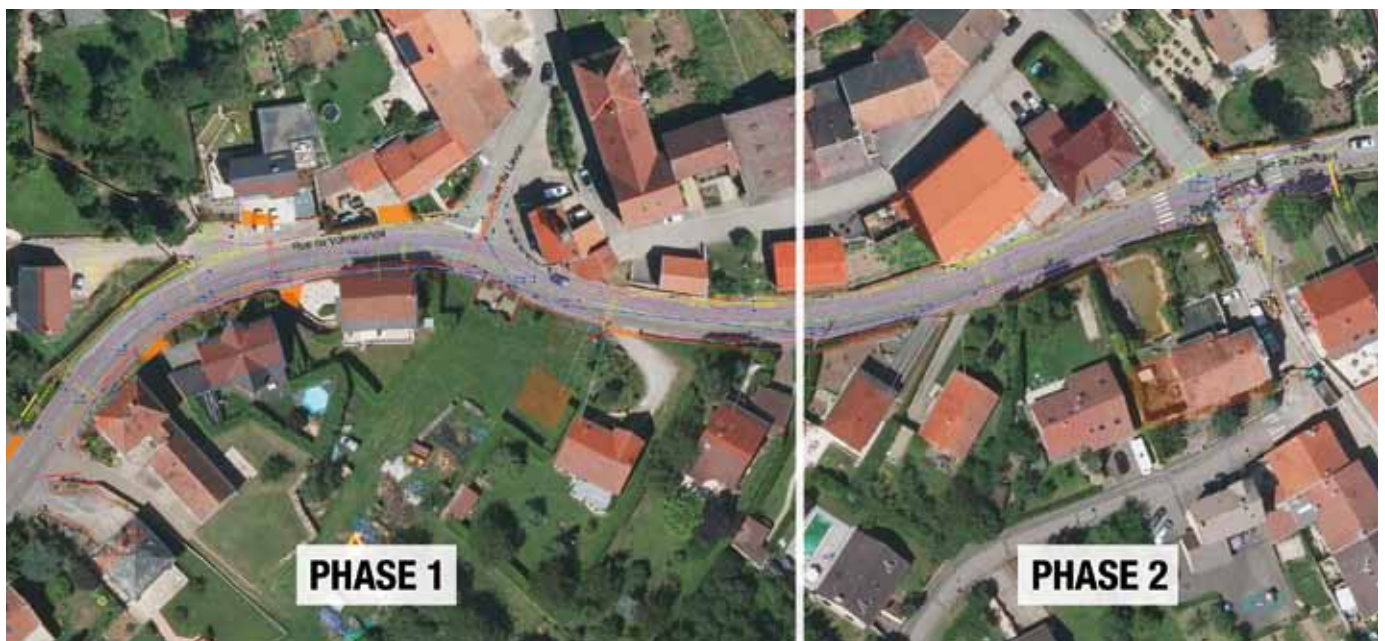
ront sur 2021 et 2022 en deux phases.

La première tranche débutera le **6 septembre 2021** entre l'entrée du tunnel de la rue du Moulin et le n°10, le second concernera la partie de la rue située entre le n°8 et la sortie du tunnel.

Ces travaux impacteront de manière très importante les résidents de la rue du Moulin et plus généralement tous les usagers de cette voie de circulation.

Vous trouverez au verso de ce numéro spécial des réponses non exhaustives aux questions que vous pourrez être amenés à vous poser.

Avec nos excuses pour ces désagréments qui ne sont que temporaires et qui, à terme, amélioreront notre cadre de vie.



1 • NATURE DES TRAVAUX ?

Déplacement des réseaux enterrés avant destruction de la route sous-chaussée datant du 19^e siècle et remplacement de celle-ci par un ouvrage plus moderne (cf. : photo ci-dessous)



La voûte située sous la rue du Moulin sera remplacée par ce type d'ouvrage à une profondeur de 3,50 m sur 6 mètres de large.

2 • DÉBUT ET DURÉE DES TRAVAUX ?

- **PHASE 1** : Du **6 septembre 2021 à la fin octobre**.

- **PHASE 2** : En **2022**, sur une période non définie à ce jour et qui s'adaptera aux conditions climatiques.

3 • LE STATIONNEMENT

L'accès aux habitations sera impossible pendant les phases de travaux, seul un accès piéton sera réalisé pour permettre aux riverains de rejoindre leur domicile. Des places de stationnement provisoires seront réalisées dans la portion de la rue non concernée par les travaux.

3 • RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DU TRI SÉLECTIF

Comme pour les particuliers, l'accès à la rue du Moulin sera impossible pour les agents de la CCCE chargés du ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif. En conséquence, il sera installé deux points de collecte collective, tant pour les déchets ménagers que pour le tri sélectif.

Le premier sera situé sur la petite place du parking en face du n°15 de la rue du Moulin, la seconde sera installée sur l'espace public situé en face du n°3 de cette même rue.

4 • TRANSPORT EN COMMUN

Le réseau de transport en commun qui assure le ramassage scolaire, mais aussi les liaisons régulières vers Thionville, sera également impacté par les travaux.

En concertation avec le gestionnaire du réseau, il a été décidé de supprimer pendant toute la durée des travaux les points de ramassage situés rue de Gaulle et rue d'Hettange.

Un arrêt provisoire sera créé rue Schuman, au niveau du transformateur EDF, situé en face du n°13 de cette rue. Le point de ramassage de la rue de Volmerange reste, quant à lui, maintenu.



6 • CIRCULATION INTRA-MUROS :

La rue du Moulin étant interdite à tout trafic routier, un plan de circulation sera mis en place par les services du Département de la Moselle. Il évoluera en fonction des différentes phases des travaux.

7 • ASSAINISSEMENT :

Le raccordement du village à la STEP d'Hettange en 2019 impliquait que l'ensemble des habitants situés en zone d'assainissement collectif devait impérativement être raccordé au réseau d'assainissement avant le 30 août 2020.

Pour les riverains de la rue du Moulin, ces travaux de raccordement devront être réalisés avant la fin du réaménagement de cette rue.

INFORMATION

Deux réunions d'information se tiendront sur site devant l'ancienne petite salle communale (bâtiment des pompiers) le :

31 août 2021 à 10 h 00 et
le 2 septembre 2021 à 15 h 00.

Les agents du Département de la Moselle répondront aux questions des riverains.

KANFEN INFOS

Directeur de la publication
Denis Baur

Conception graphique
Commission de la communication

Photos
S. Citerne (sauf mention particulière)

Impression
Imprimé en 600 exemplaires
Commune de Kanfen

Mairie de Kanfen
4 rue de la Mairie - 57330 KANFEN
Tél. : 03 82 50 61 10
mairie-kanfen@orange.fr • www.kanfen.fr